

DEC192414DR10

Décision portant nomination de Mme Gabrielle MENGUS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)

LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique:

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191948INSB du 18 juillet 2019 nommant M. Alain BERETZ directeur d'unité par intérim de l'UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) ;

Considérant que Mme Gabrielle MENGUS a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2014 et du 11 au 13 juin 2014,

DECIDE:

Article 1er: Mme Gabrielle MENGUS, chargée de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC), à compter du 19 juillet 2019.

Mme Gabrielle MENGUS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Gabrielle MENGUS est placée sous l'autorité du directeur d'unité par intérim.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Illkirch, le 19 juillet 2019

Le directeur d'unité par intérim

Alain BERETZ

Pr/Alain BERETZ

Directeur de l'IGBI!O

Visa du délégué régional du CNRS

Le

Visa du président de l'Université de Strasbourg

e President p.o Le Directeur Général des Services

de l'Université de Strasbourg

Frédéric DEHAN

Visa du délégué régional de l'Inserm

Inserm Délégation Régionale Est Pour les régions Bourgogne, Franche Comté et Grand Est Exic SIMON Délégué Régional